

AUTREMENT DIT...

Le billet du SNU Poitou-Charentes



Focale sur les points 1 & 5 de la Convention Tripartite abordés lors des Assemblées Générales en région Poitou-Charentes

1. Commencer plus vite le parcours vers l'emploi.

Le plan stratégique acte la fin de l'EID tel que nous le connaissons et reconnait que faire dans un même entretien l'inscription, le calcul des droits et le diagnostic ne marche pas.

Le SNU ne peut qu'approuver cette décision puisque nous contestons l'EID lors de sa mise en place et avons d'ailleurs alerté à plusieurs reprises la DG. Cette dernière avait, à l'époque, refusé de l'entendre. Mais La DG retombe vite dans ses travers en refusant d'écouter la proposition du SNU qui revendique toujours deux entretiens distincts : un entretien d'inscription et de calcul des droits, et un entretien tourné vers le diagnostic.

La DG préconise de traiter en ligne l'inscription et la demande d'allocation en amont du premier entretien centré exclusivement sur le diagnostic.

On nous annonce une inscription dématérialisée où l'agent indemnisation liquidera en l'état.

Le SNU s'interroge sur le devenir de l'expertise de nos collègues GDD. Quel sera l'impact sur leur métier avec la généralisation de la Déclaration sociale nominative (DSN) ?

Par ailleurs la dématérialisation de l'inscription et l'usage exclusif de l'outil informatique remet en cause le principe d'égalité de traitement des usagers qui est, rappelons-le, un des trois principes qui définissent le Service Public. Il n'est donc pas tolérable que l'inscription dématérialisée soit la seule possible pour s'inscrire à Pôle Emploi !

2. Simplifier la vie des Demandeurs.

« Une partie de l'activité prise en charge aujourd'hui à l'accueil relèvera demain de la relation personnalisée avec le conseiller référent » (projet stratégique 2015-2020 - p 32)

On s'oriente vers une ouverture restreinte des agences pour les seules personnes convoquées. La multiplication des outils informatiques et la dématérialisation des services (SAD, pole.emploi.fr, 3949, mail.net) n'ont de cesse de mettre les demandeurs d'emploi à distance et cachent une volonté de réduire les flux à l'accueil.

Si la direction prétend utiliser l'informatique et la dématérialisation pour faciliter l'accès des usagers à pôle emploi, le SNU considère au contraire qu'il est nécessaire de rapprocher Pôle Emploi de ses usagers en multipliant les agences permettant ainsi de rétablir le principe d'égalité et de proximité.

Retrouvez l'analyse du SNU sur les 3 autres points tout aussi essentiels du projet stratégique « Mieux accompagner les transitions professionnelles », « Devenir l'interlocuteur de confiance des entreprises pour leur recrutement » « Être au rendez-vous de la révolution digitale » sur www.snutefifsu.fr

**Le SNU défendra toujours un service public au service du public
Rejoignez nous pour résister !**

Elisabeth CHALEIX, Brigitte DOHEN, Valérie FAVREAU, Laurent GALERON
Annie LEJEUNE-BEZIRARD, Céline LAMBERT, Marie-Line MIOT,
Anne-Sophie MOUTEL, Marylene SAUVESTRE, Jean-Bernard TRIPONEL.

 syndicat.snu-pcharentes@pole-emploi.fr

 05 49 47 25 93